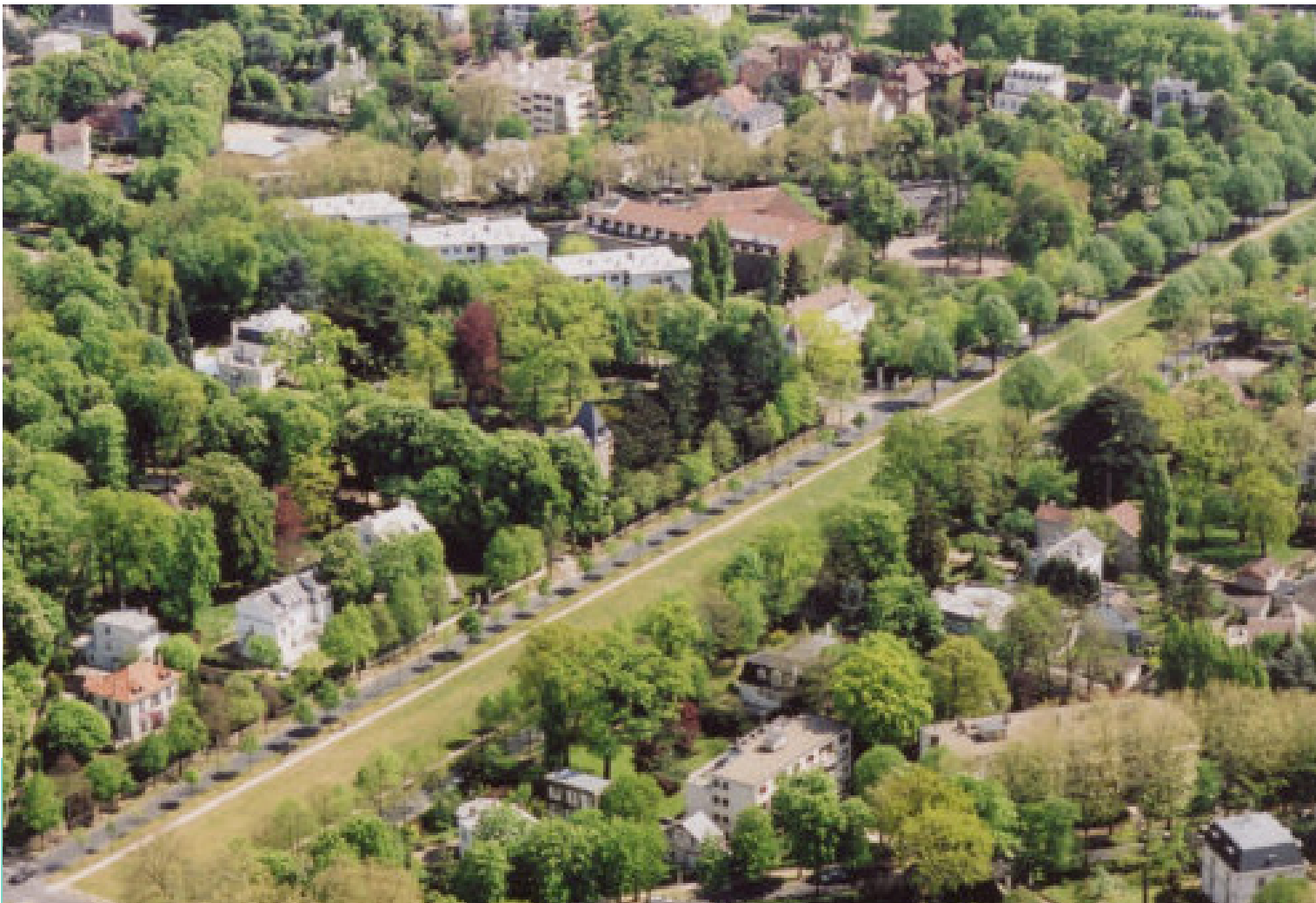
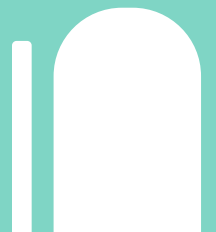
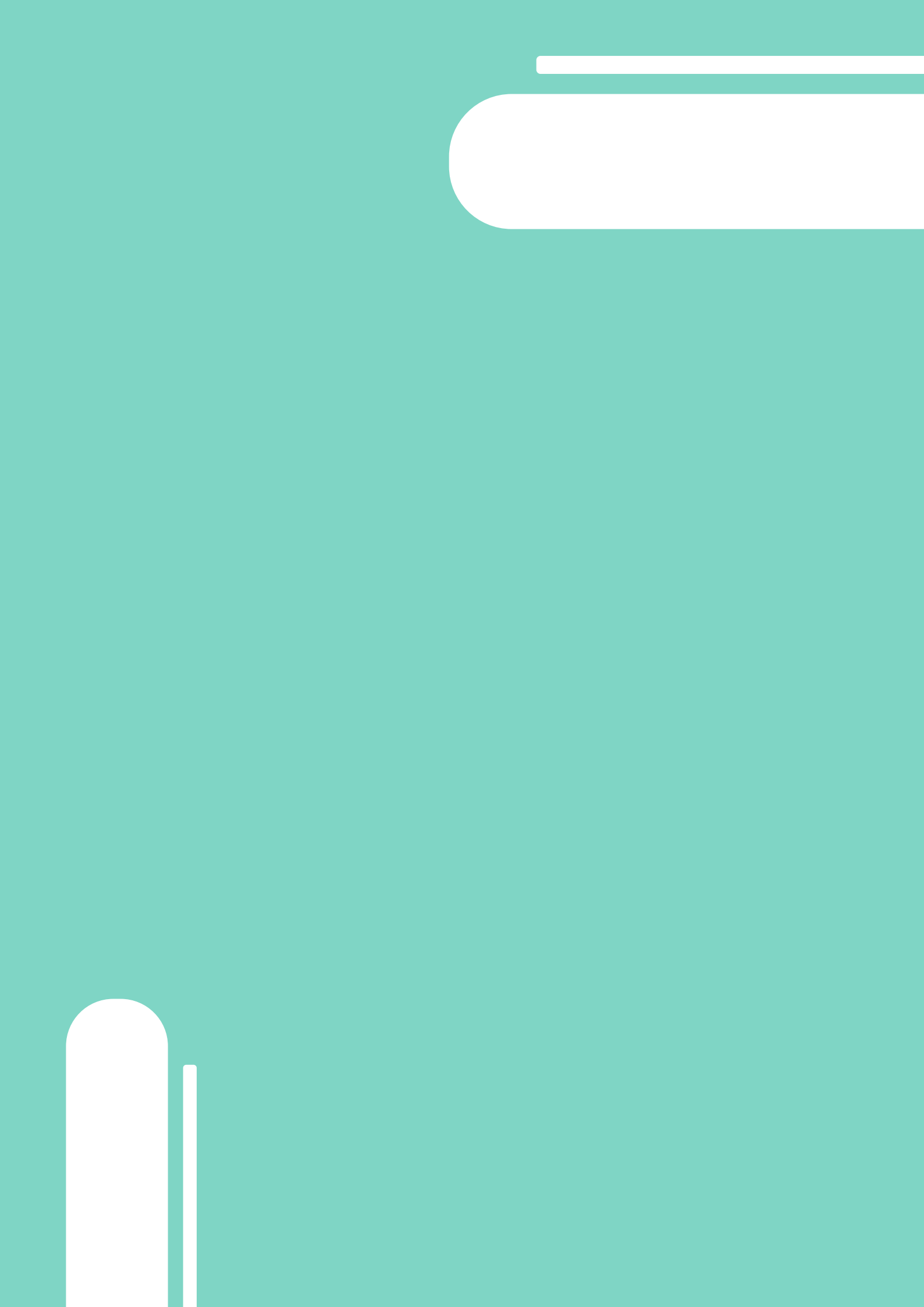


DOSSIER DE PRESSE



**Signature de l'accord de relance
État-Région Île-de-France
et de l'accord-cadre sur le contrat
de plan État-Région 2021-2027**

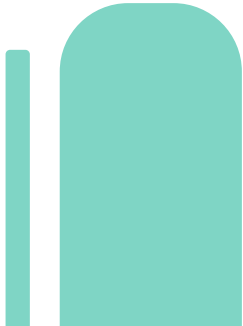






Sommaire

Communiqué de presse Signature de l'accord de relance État-Région Île-de-France et de l'accord-cadre sur le contrat de plan État-Région 2021-2027	p1
Accord de relance entre l'État et la Région Île-de-France	p4
Accord-cadre sur le contrat de plan État-Région 2021-2027	p8
Deux avenants au contrat de plan 2015-2020	p11
Chiffres clés	p12



Communiqué de presse

Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France, et Marc Guillaume, Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris, ont signé le 4 mars 2021 l'Accord régional de relance, l'accord sur le Contrat de plan Etat-Région (CPER) et deux avenants au précédent CPER 2015-2020 prolongeant certaines opérations de transport et d'immobilier universitaire. Ces signatures actent une ambition partagée en Île-de France et un engagement financier inédit de l'Etat et la Région, à la hauteur des attentes des franciliens en cette période de crise sanitaire.

Afin de répondre aux nombreux défis économiques, sociaux, sanitaires, écologiques, l'accord de relance mobilisera plus de 13,8 Mds € en 2021 et 2022, à part quasi égale entre la Région et l'Etat. Il apporte une réponse commune, rapide et massive aux conséquences de la crise sanitaire actuelle. Fruit d'un travail conjoint entre les services de l'Etat et de la Région, **il constitue le plus important plan de relance de France** et témoigne d'un engagement réciproque à soutenir les secteurs les plus touchés par la crise. En formalisant des objectifs, moyens et dispositifs communs, il doit permettre d'agir rapidement dans trois domaines prioritaires: la transition écologique, le soutien à l'économie, la cohésion sociale. Dans le même temps, l'Etat et la Région signent un ambitieux accord-cadre relatif aux orientations du futur contrat de plan Etat/Région pour les années 2021/2027.

Un accord de relance État-Région 13,8 Mds € sur 2021 et 2022

L'État et la Région investissent ensemble en faveur des transports durables et de la transition écologique.

Le premier axe de l'accord concerne la transition écologique. Il porte notamment sur les projets de transports en commun. Ainsi, l'État et la Région vont consacrer chaque année près de 1,3 Md€ à la modernisation et au développement des transports du quotidien, soit une hausse de 69 % des financements annuels. Parmi les projets soutenus, sont prévus, entre autres, le prolongement du RER E à l'ouest, l'automatisation des lignes de RER B et D, la prolongation de la ligne du métro 11, du Tramway T12, ou encore le contournement routier à l'est de Roissy.

Le développement d'aménagements cyclables sur le territoire fait également l'objet de cofinancements importants. Ainsi, une dotation supplémentaire de 100 millions d'euros sur deux ans, au niveau national, dans le cadre de France Relance, doit permettre d'accélérer la réalisation de nombreux aménagements cyclables. Cet effort accompagnera celui de la Région, qui consacre environ 25M€ à la politique cyclable chaque année sur son territoire et financera sur les prochaines années le projet de RER vélo à hauteur de 300 millions d'euros.

L'eau, la biodiversité, l'hydrogène, les énergies renouvelables ou le traitement des friches (création d'un fonds régional doté de 80 M€) figurent aussi parmi les domaines communs d'intervention.

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un autre axe important de l'accord. En plus des dispositifs de l'Etat de soutien à la rénovation (MaPrimeRénov'), la Région et l'État s'engagent à financer la rénovation des bâtiments publics, des lycées, d'établissements d'enseignement supérieur ou encore les instituts de formation en soins infirmiers. La Région accompagne également les bailleurs sociaux pour faire disparaître les passoires thermiques (logements classés F et G) dans le parc social et poursuit sa politique de développement des quartiers innovants et écologiques.

L'État et la Région conjuguent leurs moyens pour soutenir puissamment les entreprises franciliennes.

Dès le début de la crise sanitaire, l'État a mis en place un Fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales. Outil partenarial majeur, le fonds de solidarité est abondé par l'Etat et la Région : il a permis d'octroyer plus d'1,7 M d'aides en Ile-de-France et a déjà été mobilisé à hauteur de plus de 4 Mds €.

Par ailleurs, l'Etat a déployé des actions fortes d'appui aux entreprises en difficulté : les Prêts garantis par l'Etat (PGE), les reports de charges, la baisse des impôts de production (2,8 Mds € prévus en 2021 pour la région). La Région Île-de-France met aussi en œuvre d'ambitieuses mesures pour répondre aux besoins des entreprises : prêt rebonds à taux zéro, poursuite du fonds résilience Île-de-France et collectivités, aide au loyer pour la relance des commerces, chèque numérique.

Sur le volet industriel, une stratégie de redynamisation des filières stratégiques est engagée, particulièrement pour les filières automobile et aéronautique qui emploient près de 300 000 personnes dans la région. Plusieurs dispositifs co-pilotés par l'Etat et la Région visent à encourager les projets de relocalisation et d'implantation de nouveaux sites industriels. 193 projets ont d'ores et déjà été soutenus en 2020 dans le cadre d'appels à projets, pour un montant de 120 M€.

Par ailleurs, l'État et la Région cofinancent à hauteur de 110 M€ sur 2021-2022 le dispositif relatif au Programme d'investissements d'avenir (PIA) territorialisé, permettant de soutenir de grands projets d'innovation, de modernisation de la production et d'amélioration de la compétitivité.

Sur le volet de l'emploi, l'accord prévoit des aides à l'embauche, le développement de l'offre de formation à destination notamment des jeunes, ou encore l'orientation des formations vers des secteurs en tension et d'avenir (bâtiment, travaux publics, sanitaire et social, sécurité, numérique...). Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) sera particulièrement mobilisé dans ce cadre. En outre, la Région a engagé de son côté plusieurs mesures complémentaires dont le Revenu Jeune actif et la gratuité du permis de conduire pour les jeunes en insertion.

L'État et la Région se mobilisent de concert pour permettre l'accès aux soins à tous et accompagner les plus fragiles.

Le troisième axe de l'accord de relance vise à renforcer la cohésion sociale et regroupe diverses actions, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins et l'accompagnement des plus fragiles, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'égalité femmes-hommes.

Des actions conjointes concernent notamment l'accès aux soins, comme par exemple les dépenses d'investissement hospitalier dans les établissements de santé et les EHPAD (247 M€ du plan de relance de l'Etat), plan d'1 milliard pour l'hôpital porté par la région avec entre autres la création de 500 lits de réanimation et la formation de 3 000 soignants). Dans ce cadre, un effort inédit sera également engagé pour la rénovation des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), à hauteur de 60M€ sur 2 ans afin d'améliorer les conditions d'études de ces jeunes étudiants. Dans le cadre du fonds pauvreté de l'Etat doté de 100 M€ sur 2 ans, une première enveloppe de 6 M€ va permettre de soutenir les associations de lutte contre la pauvreté et vise d'une part à développer les dispositifs d'accès aux biens essentiels aux personnes en situation de précarité et d'autre part à améliorer les infrastructures des associations. Cette démarche est partagée par la Région qui soutient activement les réseaux associatifs de solidarité et finance à hauteur de 4 M€ le réseau des « Maisons Région solidaire » qui accueillent les sans-abri du métro et les femmes à la rue.

Afin de venir en aide aux étudiants les plus en difficulté, l'État et la Région cofinancent par ailleurs des projets de résidences destinées aux étudiants et jeunes actifs précaires. Le financement en PLAI des logements étudiants en vue de la production d'une offre à loyer minoré sera encouragé.

Un ambitieux contrat d'orientations pour le futur plan État/région 2021-2027

L'accord régional de relance s'articule avec le Contrat de plan État-région (CPER) 2021-2027. En tout, l'État et la Région s'engagent respectivement à mobiliser total de plus de 5,2 Md€ d'investissements (42% Etat ; 58% Région) sans compter l'effort d'investissement que l'État et la Région poursuivront en matière de transports sur la période 2023-2027.

Le futur CPER 2021-2027 préfigure ainsi une réponse de long terme au travers d'investissements d'envergure en Île-de-France. Les choix inscrits dans le contrat s'appuient sur plusieurs priorités définies conjointement que sont les transports et la transition écologique, la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, la cohésion sociale et territoriale, la culture et l'égalité femmes-hommes.

Parmi ces priorités, l'effort est particulièrement marqué sur le volet transport puisque l'Etat et la région investiront 2,587 Md € en 2021 et 2022 par le biais d'un avenant au volet Mobilité multimodale du CPER.

Les engagements de l'Etat et de la Région en faveur de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation atteignent également un niveau historique pour permettre, d'améliorer les conditions d'études des Franciliens. Ce volet est ainsi soutenu à parité à hauteur de 1 Md€ (+26% par rapport au précédent contrat) et permettra d'engager des opérations d'envergure, à savoir plus de 120 projets de rénovation de bâtiments universitaires, d'appui à l'innovation et de cofinancement d'équipements de recherche.

Le volet culture est un autre élément phare du prochain contrat de plan, dont il constitue une nouveauté. L'Etat et la Région y consacreront 100M€ chacun, ce qui adresse un message fort aux acteurs de ce secteur fortement touché par la crise, particulièrement en Île-de-France, alors même que de nombreux établissements sont toujours fermés au public.

Le CPER 2021-2027 sera formellement adopté fin 2021, après consultation des collectivités locales, des autorités environnementales et soumission aux élus régionaux.

Accord de relance entre l'État et la Région Île-de-France

Par leur effort conjoint, l'Etat la Région mobilisent à part quasi égale plus de 13,8 Mds € en 2021/2022, ce qui leur permet de bâtir une stratégie d'investissement public partagée et concertée. Il s'agit du plus important plan de relance de France. Il s'agit du plus important plan de relance de France.

La mise en œuvre conjointe de la relance en Ile-de-France s'appuie sur les partenaires et acteurs économiques de la région qui sont réunis chaque mois, depuis le lancement du plan de relance, au sein du **comité régional de suivi et de pilotage France Relance** coprésidé par le Préfet de Région et la Présidente de Région. En outre, le déploiement du plan de relance se fait depuis le début de la crise en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés : élus locaux, partenaires sociaux, acteurs associatifs....

Volet écologie

L'État et la Région investissent ensemble en faveur des transports écologiques du quotidien.

Les transports en commun franciliens vont bénéficier grâce à l'avenant au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) d'une mobilisation inédite de l'Etat et de la Région d'un montant total de 2,587 Md €. Cela représente une hausse pour les années 2021 et 2022 de près de 50 % par rapport au montant du CPER 2015-2020.

A la faveur de cette mobilisation financière sans précédent, l'Etat et la Région ont convenu de soutenir ensemble en 2021 et 2022 des **opérations structurantes majeures**, par exemple :

- des projets ferrés lourd (train et métro) : le prolongement du RER E à l'ouest (Eole), le programme d'automatisation « Nexteo » des lignes de RER B et D ;
- la poursuite des investissements de modernisation des lignes pour améliorer la régularité et accueillir les nouveaux matériels roulants ;
- le prolongement du métro ligne 11 à Rosny-Bois Perrier ;
- des projets de tramway, comme, entre autres, le prolongement du T1 à l'est, de son terminus actuel Noisy-le-Sec à Val de Fontenay ;
- des projets de Bus à Haut niveau de service (BHNS) et de Transports en commun en site propre (TCSP/voies réservées) ;

La Région et l'État sont également engagés dans le soutien au financement de grands travaux d'aménagement tel le franchissement urbain de Pleyel (FUP), pont urbain qui instaurera des continuités structurantes pour le territoire. L'État et la Région apporteront chacun **20 M€** pour boucler le financement du projet.

L'État et la Région conjuguent leurs efforts et leurs moyens en faveur de la transition écologique.

L'accord de relance acte « l'ambition transformatrice » partagée de l'Etat et de la Région en faveur de la **transition écologique et de la qualité environnementale**.

Cette ambition commune s'exprime notamment dans les leviers que mobilisent Etat et Région pour accompagner les travaux de rénovation dans les bâtiments publics et les lycées : la Région finance jusqu'à 300 000 euros les projets de réhabilitation thermique des collectivités franciliennes de moins de 20.000 habitants et l'Etat subventionne également ce type de travaux avec la Dotation régionale d'investissement (DRI - 109 M€), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL - 88,5 M€) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID - 21 M€).

Par ailleurs, le plan de relance fait de la rénovation énergétique des logements une priorité à travers le dispositif « MaPrime Renov », dont le volet dédié aux copropriétés, « MaPrimeRénov'Copro », a été mis en place en janvier 2021 et s'articule avec l'action de la Région sur les copropriétés dégradées et contre les marchands de sommeil. La région accompagne aussi les bailleurs sociaux pour faire disparaître les passoires thermiques (F et G) du parc social et poursuit sa politique de développement des quartiers innovants et écologiques.

Afin de renforcer leurs outils de lutte contre l'étalement urbain, l'Etat et la Région ont choisi de créer un « **Fonds friches** » destiné au financement du recyclage de friches et de fonciers déjà artificialisés, de 80 M€, abondé de façon paritaire.

L'accord de relance vise également à favoriser le développement des mobilités douces. Ainsi, une dotation supplémentaire de 100 millions d'euros sur deux ans, au niveau national, dans le cadre de France Relance pour le Plan vélo, doit permettre d'accélérer la réalisation de nombreux aménagements. Cet effort accompagnera celui de la Région, qui consacre environ 25M€ à la politique cyclable chaque année sur son territoire et financera le projet de RER vélo à hauteur de 300 millions d'euros.

La protection de la biodiversité, le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire sont un volet supplémentaire de l'accord de relance.

Volet compétitivité

L'État et la Région conjuguent leurs moyens pour soutenir massivement les entreprises franciliennes.

Dès le début de la crise sanitaire a été mis en place un **Fonds de solidarité** pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales. Abondé par l'Etat et la Région, il a permis d'octroyer plus d'1,7 M d'aides en Ile-de-France et a déjà été mobilisé à hauteur de plus de **4 Mds €**.

Par ailleurs, l'Etat a déployé des actions fortes d'appui aux entreprises en difficulté : les Prêts garantis par l'Etat (PGE), les reports de charges, la baisse des impôts de production (2,8 Mds € prévus en 2021 pour la région). La Région Île-de-France met aussi en œuvre d'ambitieuses mesures pour répondre aux besoins des entreprises : prêt rebonds à taux zéro, poursuite du fonds résilience Île-de-France et collectivités, aide au loyer pour la relance des commerces, chèque numérique.

L'Etat et la région mettent en œuvre conjointement une « **politique de filières redynamisée** » à travers, d'une part, les fonds industriels de l'Etat (modernisation des filières automobile et aéronautique, relocalisation et soutien à l'investissement territorial) et, d'autre part, les mesures d'accompagnement des PME industrielles déployées par le Conseil régional (PM'up COVID 19, PM'up relance industrie). D'ores et déjà, à la date du 1er février, le soutien cumulé Etat/Région au tissu productif francilien à travers ces appel à projets se monte à **plus de 120 M€ d'aides pour plus de 193 projets soutenus**.

L'accord de relance fait de l'innovation un des axes forts en faveur du développement économique régional, en appuyant d'une part les actions de recherche collaborative et d'autre part les PME innovantes. Afin d'intervenir en soutien des nombreuses structures de recherche et développement qui font la richesse de l'écosystème d'innovation francilien, l'Etat et la Région se sont accordés pour mobiliser près de **110 M€** sur 2021-2022 dans le cadre du **volet régionalisé du 4ème Programme d'Investissement d'Avenir (PIA4)**.

Par cet accord de relance, les engagements partagés de l'Etat et de la Région en faveur de **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** atteignent un niveau historique pour permettre, en particulier, d'améliorer les conditions d'études des Franciliens. Ce volet est soutenu à hauteur de 1 Md€, à parité par l'Etat et la Région, dans le cadre du CPER 2021/2027 dont **136 M€ de crédits du plan de relance** en 2021 et 2022.

L'accord de relance permet ainsi **d'engager des opérations très structurantes**, sur l'ensemble des priorités **partagées** comme la qualité de la vie étudiante, la recherche et l'innovation ou encore la santé. Dans l'immédiat, et dans le cadre de la relance, l'Etat et la Région poursuivront certaines opérations d'envergure, comme par exemple la construction du bâtiment de recherche biomédicale de l'Université Paris Est Créteil, auquel la Région consacra 15 M€ ou bien la première phase de la réhabilitation du campus de Paris 8 à Saint-Denis, à laquelle l'Etat consacra 11,3 M€.

L'Etat et la Région agissent également de concert pour moderniser l'offre de formation et aider les chômeurs à retrouver un emploi.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Etat et la Région se mobilisent fortement pour **soutenir l'emploi** et en faire une priorité centrale et commune à travers :

- le plan de relance de la Région au titre de la formation professionnelle (**plus d'1 Md €**)
- le plan « **1 jeune, 1 solution** » qui mobilise **763 M€** sur les crédits du plan de relance de l'Etat entre 2020 et 2022

En outre, la Région a engagé de son côté plusieurs mesures complémentaires dont le « Revenu Jeune actif » et la gratuité du permis de conduire pour les jeunes en insertion.

Par ailleurs, **instrument commun décisif, le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)** est renforcé grâce aux crédits du plan de relance : le PRIC, dont l'enveloppe annuelle s'élève à 250 M€ en 2021, bénéficie en effet d'un abondement de l'Etat à hauteur de **108 M€** en 2021 et a été révisé de manière à étendre son public cible, à accélérer le calendrier d'entrée en formation et à orienter davantage les formations sur les secteurs en tension et d'avenir, tels que le bâtiment, les travaux publics, le numérique, la sécurité ou le sanitaire et social.

Volet cohésion

L'Etat et la Région se mobilisent de concert pour permettre l'accès aux soins à tous et accompagner les plus fragiles.

Les **efforts conjoints de l'Etat et de la Région sont à la mesure de la crise sanitaire** que traverse le pays. Des actions conjointes et fortes sont en effet inscrites dans l'accord de relance notamment en ce qui concerne l'accès aux soins, comme :

- les dépenses d'investissement hospitalier dans les établissements de santé et les EHPAD (**247 M€** du plan de relance de l'Etat)
- le plan d'un milliard pour l'hôpital porté par la région avec entre autres le fonds pour la recherche médicale et les industries de santé (**200 M€**), la création de 500 lits de réanimation et la formation de 3 000 soignants.

Par ailleurs, l'État et la Région porteront une action conjointe sur **les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI)**. Ainsi un plan massif de rénovation de ces instituts sera engagé en Île-de-France à hauteur de 60M€ sur 2 ans afin d'améliorer les conditions d'études de ces jeunes étudiants.

L'ouverture de 925 nouvelles places d'étudiants infirmiers est planifiée d'ici 2023. L'État contribuera à ces créations à hauteur de 8000 euros par place et s'efforcera de prendre en charge d'éventuels surcoûts via le PRIC notamment.

L'État et la Région interviennent conjointement pour lutter contre les fractures sociales, tant dans le domaine du logement que pour venir en aide aux publics précaires.

C'est ainsi que **l'État et la Région cofinancent les projets de résidences destinées aux étudiants les plus en difficulté** tout comme les foyers jeunes travailleurs ou les résidences dédiées aux jeunes actifs. De la même façon, afin de lutter contre la précarité étudiante, le financement en PLAI des logements étudiants en vue de la production d'une offre à loyer minoré sera envisagé.

Le soutien aux associations qui travaillent dans le domaine de l'hébergement d'urgence constitue également une priorité commune et un domaine d'action partagée de l'État et de la Région.

Dans le cadre du **fonds pauvreté de l'Etat** doté de 100 M€ sur 2 ans, une première enveloppe de **6 M€** va permettre de soutenir les associations de lutte contre la pauvreté et vise à développer les dispositifs d'accès aux biens essentiels aux personnes en situation de précarité améliorer les infrastructures des associations. Une démarche partagée par la Région qui finance à hauteur de 4 M€ le réseau des « Maisons Région solidaire » qui accueillent les sans-abri du métro et les femmes à la rue.

Nota bene : Pour l'Etat, outre l'encours du Prêt Garanti par l'Etat (46 Mds) et les reports de charges (4 Mds en cumulé) mentionnés, ces sommes ne tiennent pas compte de l'enveloppe au niveau national du 4ème Programme d'Investissement d'avenir (PIA4) et des crédits de certains ministères non valorisés dans l'accord de relance (Culture : 54 M€ et Agriculture : 20 M€) et qui bénéficient à l'ensemble des acteurs du territoire francilien.

Accord-cadre sur le futur CPER 2021-2027

Face à l'ampleur de la crise sanitaire, l'Etat et la Région Île-de-France partagent la volonté d'articuler l'effort de relance et la démarche de contractualisation. **L'accord sur les orientations du futur CPER 2021-2027** marque les engagements respectifs de l'Etat et de la Région de renforcer leurs actions communes et préfigure une réponse conjointe massive et de long terme au travers d'investissements d'envergure en Île-de-France. Le présent accord-cadre sur les orientations du futur CPER 2021-2027 répond aussi à la nécessité de donner rapidement de la visibilité à tous les partenaires et maîtres d'ouvrage sur les engagements de l'Etat et de la Région en matière d'investissements structurants.

Le CPER 2021-2027 sera élaboré de manière détaillée et formellement adopté fin 2021, après consultation des collectivités locales et du public et soumission aux élus régionaux.

En tout, **En tout, l'État et la Région s'engagent respectivement à mobiliser un total de plus de 5,2 Md€ d'investissements (42% Etat ; 58% Région) sans présager de l'effort d'investissement que l'État et la Région poursuivront en matière de transports sur la période 2023-2027.**

Les choix inscrits dans le contrat s'appuient sur plusieurs priorités définies conjointement que sont la recherche, les transports et la transition écologique, l'innovation et l'enseignement supérieur, la cohésion sociale et territoriale, la santé, la culture et l'égalité femmes-hommes.

Il s'agit d'un accord ambitieux qui repose notamment sur plusieurs dynamiques fortes :

- une augmentation sur 2021 et 2022 de 50% des crédits annuels dédiés aux transports ;
- un montant historique de plus d'un milliard d'euros pour l'enseignement supérieur et la recherche ;
- une augmentation de 55% par an des crédits portant sur la transition écologique ;
- 100 M€ apportés à la fois par l'Etat et la Région pour le soutien au secteur culturel ;

Transports

En Île-de-France, **l'État et la Région investiront 2,587 Md € en 2021 et 2022** par le biais d'un avenant au volet Mobilité multimodale du CPER 2015-2020. Pour la période 2023-2027, l'État et la Région s'engagent à poursuivre leur effort d'investissement pour la modernisation et de développement de l'offre de mobilité, qui constitue l'une des principales attentes des franciliens, accrue par les effets de la crise sanitaire, à un niveau correspondant à l'ampleur des besoins.

Les grandes priorités d'investissement de l'État et de la Région incluront l'amélioration de la régularité des lignes de RER et Transilien, la modernisation et le développement des réseaux de transport collectif urbain (métros, tramways, bus à haut niveau de service...), la finalisation des opérations ferroviaires et routières engagées, la résorption des points noirs routiers et des nuisances liées aux trafics routier et ferroviaire, le soutien aux aménagements cyclables.

Ces priorités seront déclinées et détaillées en 2021, après concertation avec les opérateurs et les collectivités locales.

Enseignement supérieur, recherche et innovation

Pour le CPER 2021-2027, l'État et la Région consacreront chacun 500M€ à un programme d'investissements ambitieux en matière d'immobilier universitaire, de vie étudiante et de recherche. Ce volet atteindra ainsi, **pour la première fois un montant d'investissements d'un milliard d'euros.**

L'État et la Région développeront une stratégie commune sur plusieurs priorités partagées : la rénovation énergétique des bâtiments, les formations en santé, les formations en santé, la qualité de vie étudiante, la recherche et l'innovation, l'adaptation du patrimoine immobilier à l'évolution des formations et au numérique, l'accès aux formations professionnalisantes courtes.

Ils renforceront la mise en synergie de leurs offres en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation, en lien avec le tissu économique. En matière d'équipements de recherche, l'État et la Région apporteront des financements en ciblant notamment les projets qui concourent à la recherche dans des domaines tels que la santé, le calcul haute performance, les sciences de la matière.

Ils s'appuieront sur un recensement commun des priorités des regroupements d'universités et d'établissements et définiront en 2021, après concertation avec les collectivités locales, les opérations qu'ils accompagneront en investissement sur la période 2021-2027.

Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire

La période 2021-2027 sera importante pour l'atteinte des objectifs européens, nationaux et régionaux en matière d'économie circulaire, de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, en plus des moyens qu'ils mobilisent par ailleurs, l'État et la Région conviennent d'accroître les moyens qu'ils mobiliseront dans le CPER 2021-2027 en matière de transition écologique. **Ils y consacreront au moins 294 M€** chacun dans le cadre du CPER 2021-2027, qu'ils cibleront notamment sur :

- le développement des énergies renouvelables (géothermie, photovoltaïques, projets citoyens pour le développement des ENR, filière hydrogène ...)
- l'économie circulaire (amélioration du recyclage et valorisation des déchets plastiques et du BTP, réduction du plastique à usage unique, développement du réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire ...).
- la biodiversité et la préservation des milieux (soutien aux parcs naturels régionaux, aux espaces protégés, opérations de désimperméabilisation, de renaturation de berges et d'ouvertures de rivières...)
- la qualité de l'air (fonds air bois, fonds air mobilité, poursuite du financement apporté à AirPa-rif ...).

Aménagement durable et cohésion des territoires

En matière d'aménagement, l'État et la Région accompagnent le développement de l'Île-de-France dans une approche de mixité fonctionnelle à différentes échelles (région, bassin, quartier), en lien avec l'offre de transport. Ils aident les maîtres d'ouvrages à produire les logements, les activités et les aménités urbaines nécessaires à ce développement tout en mobilisant les ressources les plus performantes et innovantes en matière de ville durable.

L'État et la Région consacreront chacun au moins 300 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027, en plus des moyens qu'ils mobilisent par ailleurs, à la conduite d'actions menées en cohérence avec un objectif transversal de « zéro artificialisation nette », privilégiant la reconstruction de la ville sur la ville et la valorisation de la nature en ville. Un fonds Friches de 80M€ sera également créé afin d'éviter l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'État et la Région porteront une attention particulière aux opérations qui se situent dans **les quartiers de gare** du futur réseau Grand Paris Express, pour lesquels ils partagent l'enjeu d'accompagner le développement lié aux nouvelles dessertes et de l'offre multimodale pour ces nouveaux pôles d'attractivité. La Région poursuivra son soutien aux quartiers innovants et écologiques ainsi qu'aux territoires partenaires d'un contrat d'aménagement régional ou inscrits dans un nouveau contrat rural. Ce volet réaffirmera également l'engagement des parties en faveur de l'agriculture, des territoires ruraux mais aussi des quartiers populaires.

Développement économique, emploi et formation professionnelle

L'État et la Région ont déployé depuis le début de la crise sanitaire liée à la COVID19 une coordination renforcée en matière **d'identification des entreprises en difficulté** et d'orientation des entreprises vers leurs mesures de sauvegarde réciproques. Ils mobilisent également dans le cadre de leur accord de relance des moyens accrus pour adapter les compétences des franciliens qui se trouvent en recherche d'emploi – en particulier les jeunes – ou en situation de chômage partiel au travers du plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

Ils conduisent par ailleurs une **stratégie concertée de reconquête industrielle**, par un examen commun des dossiers de relocalisation industrielle, et poursuivent conjointement l'animation des dispositifs de soutien à l'échelle des 25 bassins d'emploi-formation d'Île-de-France, par des duos de référents constitués de sous-préfets et d'élus régionaux.

L'État et la Région intégreront également dans le CPER leur soutien aux réseaux de structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire et au développement de **l'économie sociale et solidaire** au cœur des bassins d'emploi.

L'État et la Région consacreront chacun plus de 120 M€ à la conduite de ces actions dans le cadre du CPER 2021-2027, en plus des crédits de droit commun et de leurs plans de relance qu'ils mobilisent par ailleurs en matière de formation et de développement économique.

Culture

Près de 300 000 personnes travaillent dans le **secteur culturel** en Île-de-France et leur activité a été fortement touchée par crise sanitaire de la Covid19, puisque la plupart des lieux culturels sont fermés. Après les mesures d'urgence adoptées par l'Etat comme par la Région, il a été décidé, **pour la première fois**, d'inscrire un volet culture au contrat de plan Etat/région afin de préparer l'avenir, assurer un développement culturel durable et rééquilibrer l'offre sur tout le territoire francilien.

L'Etat et la Région s'engagent à mobiliser 100 M€ chacun sur la période 2021-2027 afin de financer des opérations de restauration et valorisation du patrimoine mais aussi un programme d'investissement immobilier dans les établissements d'enseignement supérieur culturels et artistiques.

Égalité femmes/hommes

Les stratégies de l'État et la Région se rejoignent sur les deux priorités majeures de l'action publique que sont la promotion de l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences faites aux femmes. Pour la première fois, l'État et la Région ont décidé d'intégrer ces enjeux dans leur contrat de plan, afin de renforcer leurs actions communes dans les domaines suivants :

- le soutien au Centre Hubertine Auclert en matière d'observation et de diagnostic des inégalités, en particulier professionnelles ;
- l'animation des filières professionnelles et des bassins d'emplois sur les enjeux d'égalité professionnelle ;
- l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des femmes, la levée des freins et la mixité des filières ;
- la sécurité des femmes dans l'espace public et l'accueil des femmes victimes de violences.

Deux avenants au CPER 2015-2020

L'avenant au CPER 2015-2020 porte en premier lieu sur **la prolongation de deux ans de la réalisation des opérations du volet mobilité.**

Le CPER 2015-2020 a marqué une **mobilisation historique de l'État et de la Région** pour la modernisation et le développement des transports du quotidien, à hauteur respectivement de 1 892,5 M€ et de 3 456,6 M€, soit un engagement total de 5 349,1 M€. Ces moyens s'ajoutent à ceux déployés par la Société du Grand Paris pour la réalisation du réseau Grand Paris Express, dont les premières lignes seront mises en fonctionnement sur la période du CPER 2021-2027. Les crédits que l'État et la Région consacrent aux transports en commun (RER, métro, tramway, BHNS) ont été engagés dans leur totalité.

L'État et la Région se sont engagés dans la relance francilienne par des investissements massifs dans les transports du quotidien, afin de préparer la région aux défis que poseront les déplacements de demain avec une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Il convient de ne pas retarder les projets en cours en Île-de-France, qui nécessitent pour certains des engagements dès le début d'année 2021, délai qui n'est pas compatible avec les nécessaires consultations à conduire avant l'adoption d'un nouveau CPER.

A cette fin, l'État et la Région sont convenus de conclure un avenant au contrat de plan État-Région 2015-2020, qui **intègre les efforts du plan de relance, et accroît sa durée d'exécution de deux ans pour le volet relatif aux mobilités.** Les dernières années d'engagement du CPER 2015-2020, modifié par le présent avenant pour le volet mobilités, auront vocation à intégrer le CPER 2021-2027 dès qu'il sera adopté.

En Île-de-France, **l'État va investir en 2020, 2021 et 2022 un montant de 1,413 Md€,** financé notamment grâce à une hausse de sa participation d'un montant de 868 M€ via cet avenant. Sur cette somme, 689 M€ sont engagés au titre du plan de relance francilien sur les mobilités sur les années 2020/2022, qui s'ajouteront aux montants normalement prévus sur cette période. **La Région, quant à elle, financera 2,67 Md€** sur la même période, dont 1,719 M€ au titre de cet avenant.

L'État s'engage à ouvrir les négociations en 2021 sur la programmation des opérations transport au-delà de 2022 en proposant aux côtés de la Région Ile-de-France un niveau de financement élevé compatible avec les besoins attendus pour atteindre les objectifs d'amélioration des transports du quotidien.

Un autre avenant permet d'achever en 2021 la réalisation d'une **liste limitative d'opérations du volet enseignement supérieur et recherche.** Cette liste représente pour l'État un montant de 19M€ et pour la Région un montant de 64M€.

Chiffres Clés

Accord de relance

13,8 Mds € à part quasi égale entre l'Etat et la Région.

- **Transports : 2,587 Mds€** sur 2021/2022 soit +50% par an, dont 868 M€ pour l'Etat et 1 719 M€ pour la Région

- **Fonds friches : 80 M€** (Etat/Région à parité)

- **Fonds de solidarité** : plus **d'1,6 M€ d'aides** en Île de France soit près de **3,6 Mds €** (25% du total national).

- **Fonds industriels** : Au 1er février, **193 projets soutenus pour 120 M€.**

- **Innovation : 110 M€** sur 2021/2022 dans le cadre du volet régionalisé du 4ème Programme d'investissement d'avenir (PIA4)

- Rénovation énergétique des bâtiments des communes et des départements

Etat : **218, 5 M€** (DRI : 109 M€ / DSIL : 88,49 M€ / DSID : 20,99 M€). La Région finance jusqu'à 300 000€ les projets de rénovation thermique des bâtiments des communes de moins de 20 000 habitants.

-Rénovation énergétique des logements sociaux

Etat : 37,7 M€ en 2021. La Région accompagne également les bailleurs sociaux en finançant la rénovation des bâtiments classés F et G) dans le parc social.

- **Aménagements cyclables** : Dotation supplémentaire de **100 M€ sur deux ans**, au niveau national, dans le cadre de France Relance pour le Plan vélo ; financement à hauteur de **300 M€** par la Région des axes du RER Vélo en plus des 25M€ quelle consacre chaque année à la politique cyclable sur son territoire.

- Soutien à l'emploi et la formation : 1,763 Mds €

- le plan de relance de la Région au titre de la formation professionnelle (**plus d'1 Md€**)

- le plan « **1 jeune, 1 solution** » qui mobilise **763 M€** sur les crédits du plan de relance de l'Etat entre 2020 et 2022.

- **Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)** : abondement de l'Etat à hauteur de 108 M€, sur une enveloppe annuelle s'élève à 250 M€ en 2021.

-Accès aux soins :

- o Dépenses d'investissement hospitalier dans les établissements de santé et les EHPAD (**247 M€** par l'Etat)
- o Plan régional d'1 Md€ pour l'hôpital et la santé
- o fonds pour la recherche médicale et les industries de santé (**200 M€** financé par la Région)
- o la création de 500 lits de réanimation et la formation de 3 000 soignants.
- o Rénovation des Instituts de formation en soins infirmiers : 60M€ sur 2 ans

CPER

	Etat	Région	Total	
Transports	868	1719	2587	+50% des crédits annuels
Enseignement supérieur, recherche et innovation	500	500	1000	+26% par rapport au précédent contrat
Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire	294	294	588	+55% des crédits annuels
Aménagement durable et cohésion des territoires	300	300	600	
Développement économique, emploi et formation professionnelle	120	120	240	
Culture	100	100	200	Pour la 1 ^{ère} fois inscrit au CPER
	2182	3033	5215	

Contact presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations
avec les collectivités territoriales
01 44 49 89 06 / communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr

Région Île-de-France :
Eléonore Flacelière
eleonore.flaceliere@iledefrance.fr



@Prefet75_IDF



<https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/>